

Dossier de l'OHI N° S1/6100/2023

**LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE N° 7  
29 août 2022**

**3<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-3)**

**Monaco, 2-5 mai 2023**

**OBSERVATEURS INVITES**

**SOUSSION DES LISTES FINALES AUX FINS D'APPROBATION**

Références :

- A. Lettre circulaire de l'Assemblée (LCA) No. 4/Rev1 du 16 mai 2022 – *Observateurs à la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI.*
- B. Règlement général de l'OHI, Article 4
- C. Lettre circulaire de l'Assemblée (LCA) No.1/Rev1 du 28 avril 2022 – *Annonce et Dispositions générales.*
- D. Résolution de l'OHI 5/1957, telle qu'amendée – Relations de l'OHI avec les autres organisations

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI remercie les Etats membres suivants qui ont répondu à la référence A concernant la préparation des listes d'observateurs à inviter à la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI (A-3) : Brésil, Chili, France et Iran. Leurs commentaires et les réponses du Secrétariat de l'OHI sont fournis en annexe A à la présente lettre circulaire.
2. Le Secrétariat de l'OHI a examiné les réponses reçues des Etats membres et les listes proposées d'Etats et d'organisations observateurs à inviter à la session A-3 sont jointes en annexes B, C et D. Ces listes sont maintenant soumises aux fins d'approbation et de commentaires, comme requis par l'article 4 du Règlement général (référence B) et conformément au calendrier de préparation de la session (référence C).
3. En ce qui concerne les invitations adressées aux États qui ne sont pas parties à la Convention relative à l'OHI, le paragraphe (a) de l'article 4 de la référence B précise que « à raison d'un ou de deux observateurs chacun, sur proposition d'un Etat membre, du Conseil, du Secrétaire général et sous réserve de l'approbation des deux tiers des Etats membres ». En l'absence de tout commentaire sur la liste proposée diffusée sous couvert de la référence A, le Secrétariat de l'OHI propose que le Secrétaire général invite tous les Etats énumérés à l'annexe B, sous réserve de l'approbation requise des Etats membres. **Les Etats membres doivent noter que la majorité des deux tiers des Etats membres de l'OHI est requise.**
4. Conformément au paragraphe (b) de l'article 4 de la référence B, le Secrétaire général invitera les Etats membres dont les droits sont suspendus et qui sont répertoriés dans la liste de l'annexe C.
5. Conformément aux paragraphes (c) et (d) de l'article 4 de la Référence B, le Secrétaire général propose d'inviter les Organisations intergouvernementales et les Organisations internationales non gouvernementales listées à l'Annexe D, avec lesquelles un accord a été conclu ou des dispositions particulières prises conformément à la Référence D, s'il n'y a pas d'autres commentaires de la part des Etats membres.
6. Il est demandé aux Etats membres de fournir des commentaires supplémentaires et

d'envisager d'approuver les listes figurant aux annexes B, C et D.

7. Il vous est demandé de bien vouloir répondre **au plus tard le 31 octobre 2022**, par courriel (cl-lc@iho.int) ou par télécopie (+377 93 10 81 40) en utilisant le formulaire de réponse joint en annexe E, mais de préférence en utilisant le système de formulaire en ligne de l'OHI en accédant au lien suivant :

[https://IHO.formstack.com/forms/web\\_form\\_acl\\_07\\_2022](https://IHO.formstack.com/forms/web_form_acl_07_2022)

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général

Annexes :

Annexe A : Réponses des Etats membres à la LCA 4 et commentaires du Secrétariat de l'OHI.

Annexe B : Liste des Etats non membres de l'OHI,

Annexe C : Liste des Etats membres de l'OHI suspendus,

Annexe D : Liste des Organisations intergouvernementales, et des Organisations internationales non gouvernementales.

Annexe E : Formulaire de réponse.

**REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LCA 4  
ET COMMENTAIRES DU SECRETARIAT DE L'OHI**

**Observateurs invités à l'A-3**

**BRESIL**

Le Brésil exprime son soutien aux listes des Etats non membres de l'OHI, des Etats membres de l'OHI suspendus, des Organisations intergouvernementales et des Organisations internationales non gouvernementales jointes à la LCA 04/2022 de l'OHI.

Commentaire du Secrétariat de l'OHI :

*Le Secrétariat de l'OHI remercie le Brésil pour son soutien.*

**CHILI**

Nous avons examiné les listes jointes en annexe à la LCA 4/2022 et n'avons aucune observation ou suggestion à faire.

Commentaire du Secrétariat de l'OHI :

*Le Secrétariat de l'OHI remercie le Chili pour son soutien.*

**FRANCE**

En réponse à votre lettre circulaire LCA 4/2022, la France propose d'ajouter à la liste des observateurs de l'item 4 « Mercator Ocean International » (<https://www.mercator-ocean.eu/>).

Commentaire du Secrétariat de l'OHI :

*Le Secrétariat de l'OHI remercie la France pour cette proposition qui est soutenue.*

**IRAN**

La R.I. d'Iran approuve les listes figurant dans l'annexe à la LCA04/2022.

Commentaire du Secrétariat de l'OHI :

*Le Secrétariat de l'OHI remercie l'Iran pour cette approbation.*

**LISTE DES GOUVERNEMENTS QUI NE SONT PAS PARTIES A LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI**

Afghanistan	Gabon	Niger
Andorre	Gambie	Nioué
Antigua-et-Barbuda	Grenade	Palaos
Arménie	Guinée	Panama
Autriche	Guinée-Bissau	Paraguay
Azerbaïdjan	Haïti	République de Moldavie
Bahamas	Saint Siège	Rwanda
Barbade	Honduras	Saint-Kitts-et-Nevis
Bélarus	Hongrie	Sainte-Lucie
Belize	Israël	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bénin	Jordanie	San Marino
Bhoutan	Kazakhstan	Sao Tome-et-Principe
Bolivie (État plurinational de)	Kiribati	Sénégal
Bosnie-Herzégovine	Kirghizstan	Sierra Leone
Botswana	République démocratique	Slovaquie
Burkina Faso	Lesotho	Somalie
Burundi	Libéria	Soudan du Sud
Cabo Verde	Libye	Palestine
Cambodge	Liechtenstein	Soudan
République centrafricaine	Lituanie	Swaziland
Tchad	Luxembourg	Suisse
Comores	Madagascar	Tadjikistan
Congo	Malawi	Macédoine du Nord
Iles Cook	Maldives	Timor-Leste
Costa Rica	Mali	Togo
Côte d'Ivoire	Iles Marshall	Turkménistan
République tchèque	Mauritanie	Tuvalu
Djibouti	Micronésie (Etats fédérés de)	Ouganda
Dominique	Mongolie	République-Unie de
El Salvador	Namibie	Ouzbékistan
Erythrée	Nauru	Yémen
Ethiopie	Népal	Zambie
Guinée équatoriale	Nicaragua	Zimbabwe

*Note : cette liste est établie à partir de la liste des Etats membres de l'OHI, des Etats observateurs de NU et de deux Etats non membres des NU (Nioué et les Iles Cook).*

**LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OHI SUSPENDUS**

Serbie	République arabe syrienne	Vanuatu
--------	---------------------------	---------

**LISTE DES ORGANISATIONS INTER-GOUVERNEMENTALES AVEC LESQUELLES  
L'OHI A CONCLU UN ACCORD OU PRIS DES DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Association des Etats de la Caraïbe (AEC)
Commission européenne (CE) (Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE))
Commission océanographique intergouvernementale (COI)
Organisation maritime internationale (OMI)
Organisation des télécommunications mobiles par satellite (IMSO)
Autorité internationale des fonds marins (AIFM)
Organisation des Etats de la Caraïbe orientale (OECO)
Organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre (OMAOC)
Commission scientifique de la Méditerranée (CIESM)
Communauté du Pacifique (SPC)
Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH)
Association de gestion des ports de l'Afrique de l'ouest et du centre (AGPAOC)
Organisation des Nations Unies (NU)
- DOALOS
- UNGGIM
Organisation météorologique mondiale (OMM)

**LISTE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON-GOUVERNEMENTALES AVEC  
LESQUELLES L'ORGANISATION A ETABLI DES RELATIONS APPROPRIEES**

(CONFORMEMENT A LA RESOLUTION DE L'OHI 5/1957)

Association des opérateurs de croisières Expédition en Arctique (AECO)
Conseil maritime baltique et international (BIMCO)
Association professionnelle des cartes et instruments nautiques (CNITA)
Comité International Radio Maritime (CIRM)
Association internationale des lignes de croisière (CLIA)
Groupe de travail de la défense sur l'information géospatiale (DGIWG)
Groupe d'harmonisation des ECDIS pour les eaux intérieures (IEHG)
Institut d'ingénierie, de science et de technologie marines (IMarEST)
Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO)
Association internationale de géodésie (AIG)
Association internationale des instituts de navigation (AIIN)

Association internationale de signalisation maritime (AISM)
Association internationale des ports et rades (AIPH)
Comité international de protection des câbles (CIPC)
Association cartographique internationale (ACI)
Centre international pour les ENC (IC-ENC)
Chambre internationale de la marine marchande (ICS)
Commission électrotechnique internationale (IEC)
Fédération internationale des sociétés hydrographiques (IFHS)
Fédération internationale des géomètres (FIG)
Union géographique internationale (UGI)
Association internationale des commandants de ports (IHMA)
Association internationale des pilotes maritimes (IMPA)
Mercator Ocean International (MOI)
Organisation internationale de normalisation (ISO)
Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (ISPRS)
Association internationale des armateurs pétroliers indépendants (INTERTANKO)
Open Geospatial Consortium (OGC)
PRIMAR
Association professionnelle de yachting (PYA)
Commission radio technique pour les services maritimes (RTCM)
Commission radio technique pour l'aéronautique (RTCA)
Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR)
L'Association des Opérateurs de croisière Expédition en Arctique (AECO)
La société hydrographique d'Amérique (THSOA)
Conseil mondial des océans (WOC)
Association des opérateurs de croisières Expédition en Arctique (AECO)

**FORMULAIRE DE RÉPONSE**  
 (à faire parvenir au Secrétariat de l'OHI **au plus tard le 31 octobre 2022**)  
 Courriel : [cl-lc@iho.int](mailto:cl-lc@iho.int) - Fax : +377 93 10 81 40)

**Approbation des listes d'observateurs à inviter à l'A-3**

Etat membre :	
Personne contact :	
Contact e-mail:	

1. Approuvez-vous que les États listés dans l'annexe B de la LCA 7 soient invités en tant qu'observateurs à A-3 ?

Veillez cocher ✓ la case appropriée :

OUI

NON

Si votre réponse est "non", veuillez en expliquer les raisons dans la section "commentaires" ci-dessous:

**Commentaires :**

2. Souhaitez-vous formuler des commentaires ou des propositions concernant les invitations adressées aux Organisations observatrices figurant à l'annexe D de la LCA 7 ?

Veillez cocher ✓ la case appropriée :

OUI

NON

Si votre réponse est "oui", veuillez en expliquer les raisons dans la section "commentaires" ci-dessous:

**Commentaires :**

Nom/Signature :	Date :
-----------------	--------